

GUIDE DU CONSEILLER - DEA AMM



DONNEES GENERALES : POSTURE DU CONSEILLER

ACCUEIL DU STAGIAIRE :

- Le stagiaire fait la démarche pour trouver un conseiller DEA-AMM, BEES AMM ou guide (exerçant en tant qu'AMM) indépendant ou dans une structure.
- Le conseiller accueille le stagiaire.
- Le cas échéant il lui présente la structure d'accueil, son fonctionnement il favorise l'accès aux données relatives à la structure.
- Il présente le stagiaire à l'ensemble de l'équipe : dirigeants, autres accompagnateurs, etc.
- Il organise pour le stagiaire des situations de travail qui soient des occasions d'apprendre et de s'investir. Il lui confie des situations de travail intéressantes, accessibles et valorisantes.
- Il permet au stagiaire d'encadrer en autonomie des groupes de la structure ou de sa clientèle en randonnée.

ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Le conseiller apporte une aide technique et pédagogique au stagiaire par une approche bienveillante et une écoute active. Il l'accompagne dans son accès à l'autonomie.

- Il débriefe avec son stagiaire les randonnées que ce dernier a encadrées et animées. Il lui apporte des régulations pour l'aider à construire ses compétences.
- Il prend le temps nécessaire pour l'aider:
 - à faire les analyses de ses propres séances d'animation ou des séances observées pour progresser ;
 - à se questionner sur sa mise en place de séance afin de l'analyser et d'améliorer sa performance d'animateur.
- Il l'accompagne, le conseille, l'aide, lui fournit les moyens, consignes et explications nécessaires (interroge, guide, montre).
- Il fait prendre conscience au stagiaire des progrès réalisés : motive, valorise, encourage, le fait verbaliser et s'auto évaluer.
- Il peut associer le stagiaire à la programmation de l'animation de la structure.
- Il l'accompagne dans la définition de son projet professionnel.

EVALUATION

- Il évalue la progression du stagiaire au travers de son investissement et de ses différentes situations d'intervention.
- Par ses feedbacks, il l'aide à prendre conscience de ses points positifs et de ses erreurs pour évoluer.

LIAISON AVEC L'ORGANISME DE FORMATION

- Il assure le lien avec l'organisme de formation (CNSNMM) et les formateurs pour obtenir des réponses à ses questions, des renseignements et pour rendre compte de l'investissement du stagiaire grâce à Carnet-amm

Ce que prévoit l'arrêté du 19/12/2023 qui organise le cursus DEA AMM.

Les 5 randonnées **d'observation** hors milieu optionnel *cf. article 10*

Les randonnées peuvent avoir pour support toute activité relevant des prérogatives de l'AMM dont la marche nordique, le trail, les animations nature, etc. Pour rappel cette première période d'observation ne nécessite pas la collaboration du conseiller.

Modalités de décompte des observations :

- Les randonnées peuvent être réalisées dès la validation du probatoire AMM.
- Les 5 randonnées exigées sont décomptées en 1/2j (2h minimum d'intervention) ou journée (4h minimum incluant le pique-nique).
- Au moins deux types de publics différents doivent servir de support (adultes, enfants de moins de 12 ans, adolescents de 13 à 18 ans, seniors, personnes en situation de handicap physique ou mental)

Le stage en situation *cf. articles 13 et 14*

Il comprend un nombre minimal de **vingt journées** de randonnées pédestres en moyenne montagne non enneigée et hors milieu tropical et équatoriale en période de fortes précipitations. Elles sont effectuées en situation d'encadrement professionnel sur des itinéraires différents, avec des publics variés et sur le territoire national.

Contraintes :

- les différentes randonnées exigées sont décomptées en ½ journées (2h minimum d'intervention) ou journée (4h minimum incluant le pique-nique) avec au moins deux types de publics différents. Au moins 10 de ces différentes randonnées doivent être réalisées à la journée.
- au moins 3 journées (ou 6 demi-journées) sont dédiées à l'encadrement de publics d'âge scolaire, dans le cadre scolaire, dans le cadre associatif ou dans le cadre d'ACM.
- une itinérance d'au moins trois jours, effectuée en présence d'un titulaire d'un diplôme d'état d'alpinisme
- sept randonnées effectuées en co-encadrement et sous l'autorité du conseiller de stage
- dix randonnées effectuées en autonomie, attestées par le ou les conseillers de stage

Dans le cadre d'une convention de stage pédagogique en situation (éditée obligatoirement sur agramm) le ou les conseillers de stage contribuent à la formation du stagiaire et en assurent le suivi par toutes actions de conseil, d'observation, de formation théorique et pratique ainsi que de bilan. Ils valident les contenus des fiches du carnet de randonnées du stagiaire.

La ou les attestations de stage en situation sont délivrées par le ou les conseillers de stage et validées par le Service national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme.

Un conseiller de stage ne peut encadrer plus de trois stagiaires simultanément

Le bivouac et les nuitées en cabane sont interdits aux stagiaires – cependant ils ont la possibilité de faire de l'itinérance en allant de refuge en refuge gardé ou de gîtes en gîtes gardés.

Les 10 randonnées d'observations en milieu montagnard optionnel : *cf. articles 17 et 18*

Une grille d'observation est mise à disposition du stagiaire par l'ENSM.

Modalités de décompte :

Les 10 randonnées observées réalisées sont décomptées en ½ journée (au moins deux heures de gestion des publics) ou journée complète (minimum 4 heures incluant le pique-nique).

Il n'y a pas d'obligation de réaliser ces observations sous convention de stage validée en amont de leur réalisation mais un conseiller de stage (donc une convention) devra, au plus tard à la fin des observations, en attester le suivi sur la base de l'attestation fournie par le professionnel observé.

Nouvelles prérogatives d'encadrement hivernal :

Dans le cadre d'une convention de stage en cours de validité, est autorisé à exercer en co-encadrement, à la journée au maximum, selon l'option, en milieu montagnard enneigé ou en milieu montagnard tropical et équatorial, pour la durée du livret de formation, l'accompagnateur stagiaire répondant aux conditions suivantes :

- avoir certifié l'unité de formation 2 optionnelle (UF2a)
- être titulaire de l'attestation de suivi de la période d'observation en milieu optionnel

Connaissances et compétences	Le rôle du conseiller	Le rôle du stagiaire
<ul style="list-style-type: none"> - Animation et conduite de groupe en sécurité en milieu montagnard - Développement des connaissances et utilisation des outils nécessaires à l'orientation et à la navigation, dont les nouvelles technologies - Adaptation des connaissances de secourisme à l'environnement montagnard - Apprentissage de l'autonomie en itinérance - Acquisition des fondamentaux de la météorologie de montagne - Acquisition des bases de l'environnement réglementaire propre à l'exercice professionnel - Milieu naturel : sciences de la terre, biologie et écologie des espèces - Milieu humain montagnard : habitat, économie, toponymie, histoire - Outils destinés à l'élaboration de projets pédagogiques - Lecture et interprétation des paysages - Réflexion sur le projet professionnel - Connaissance des différents publics 	<p>Le tuteur donne au stagiaire le plus tôt possible les données concernant les différentes randonnées et animations prévues.</p> <p>Le conseiller prend un temps avant chaque intervention avec le stagiaire pour l'informer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effectif, le contexte, le cadre de vente de la prestation - Sur les attentes des publics (domaine sportif-thématique environnementale). - Sur le ou les projets d'intervention du tuteur. - Sur le ou les itinéraires et milieux traversés prévus par le tuteur. - Demande au stagiaire d'analyser le bulletin météo avant la sortie - Aide le stagiaire dans la découverte et l'utilisation d'outils de navigation de type GPS - Vérifie que le stagiaire a bien effectué sa déclaration d'éducateur sportif stagiaire sur EME (doit avoir une attestation de stagiaire) - Le conseiller débrieife avec le stagiaire de son intervention - Le conseiller accueille le stagiaire sur un lieu de promotion ou de valorisation. - Le conseiller présente sa structure, la palette de ses prestations AMM au cours de sa saison hors milieu enneigé. - Apporte un soutien technique et pédagogique dans le montage du produit - Le tuteur transmet au stagiaire sa programmation de randonnées et détermine avec lui, les randonnées sur lesquelles il va pouvoir être en situation d'encadrement. - Le tuteur reste en ressource pour le stagiaire dans la préparation de ou des animations 	<p>Le stagiaire s'informe auprès du conseiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les différents types de publics que le conseiller encadre - Sur les attentes des publics du conseiller (domaine sportif-thématique environnementale). - Sur le ou les projets d'intervention du conseiller. - Sur le ou les itinéraires et milieux traversés prévus par le conseiller. - Sur la palette des prestations proposées par le tuteur au cours de sa saison hors milieu enneigé <p>Le stagiaire observe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil du groupe par le conseiller - La prise en main et les interactions entre le conseiller et le groupe - L'adaptation du conseiller dans sa gestion de groupe - Le comportement et les réactions du ou des publics : <ul style="list-style-type: none"> - par rapport à ou aux itinéraires proposés. - par rapport aux animations proposées et thématiques abordées - Les prises de décisions du conseiller en fonction de l'évolution météo, du public, du terrain - Le stagiaire enregistre une trace GPX du ou des parcours réalisés - Le stagiaire note l'ensemble des caractéristiques de ou des itinéraires réalisés (type de terrain, météo, milieu traversés). <p>Le stagiaire débrieife avec le conseiller sur les interventions et randonnées proposées pendant la période d'observation</p> <p>Le stagiaire fait un état des lieux de ce qu'il a appris en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents types de publics ; - les différentes animations et randonnées proposées. <p>Sécurité et secourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire est attentif aux mesures de sécurité prises par le conseiller si celles-ci sont visibles au cours de la randonnée ou échange avec lui après la randonnée si celles-ci sont restées à la discrétion du conseiller. - Le stagiaire échange sur les dispositions prises par le tuteur en termes de sécurité (consignes envoyées en amont de la randonnée, analyse des chaussures des clients, trousse à pharmacie, corde, vêtements de prêt, etc.). - En cas de secours, le stagiaire observe l'intervention du conseiller - Le stagiaire participe à des temps de valorisation (pot d'accueil ou autres). - Le stagiaire s'informe sur les différents canaux de distribution (accueil

	<ul style="list-style-type: none"> - Le tuteur vérifie et valide les préparations du stagiaire sur le programme établi. - Le tuteur reste à l'écoute des propositions de prestations apportées par le stagiaire (immédiates ou futures) - Face aux différents groupes le tuteur présente le stagiaire, son statut de professionnel en formation à même de conduire un groupe, et son rôle pendant la ou les randonnées - Pendant la randonnée encadrée collectivement, le tuteur propose au stagiaire des temps prises de parole, des interventions et des périodes d'encadrement autonome. - Après la randonnée, le tuteur s'entretient avec le stagiaire pour débriefer sa mise en situation, il lui apporte conseils et régulations (technique, animation...) - Le tuteur pense à vérifier et valider les randonnées inscrites par le stagiaire dans son « carnet rando » 	<p>téléphonique, accueil physique, site internet, réseaux sociaux, vente par des tiers).</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la ou les programmations des randonnées, le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> - prépare techniquement la randonnée (reconnaissance terrain, météo, matériel, horaires, itinéraires de repli, options mauvais temps...) - prépare une animation en lien avec la ou les thématiques abordées - met en place une ou des animation(s) adaptée(s) au public encadré - participe activement à l'encadrement des randonnées - accueille le groupe, présente la randonnée - vérifie le matériel des participants - encadre et anime toute ou une partie des randonnées - expérimente différents types d'animation - sait répondre aux questions de la clientèle sur les autres prestations de la structure d'accueil - Le stagiaire travaille un produit ou un projet de produit ou d'animation en lien soit avec son projet personnel soit à celle de la structure du tuteur. - Il s'habitue à prendre la trace GPX de ses sorties et à remplir son « carnet randonnée » - Il rédige les fiches techniques de ses randonnées - Durant l'itinérance : il participe à la préparation de l'itinérance avec son tuteur d'un point de vue logistique, itinéraire, sécurité, se renseigne sur la réglementation en vigueur. Il anticipe les difficultés qui pourraient survenir. - Le stagiaire approche plusieurs structures (AMM indépendants, agences, bureau montagne, centre de vacances) et différents publics (enfants, famille, séniors, handicap, CE et groupes constitués...) pour bien appréhender les différentes facettes du métier.
--	--	--

Tâche métier du stagiaire en période observation hivernale ou tropicale

Connaissances et compétences	Le rôle du conseiller	Le rôle du stagiaire
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir animer et conduire un groupe en sécurité en moyenne montagne enneigée - Savoir être autonome en itinérance hivernale - Développer ses connaissances nivo-météorologiques et savoir les appliquer à toute progression avec un groupe en moyenne montagne enneigée - Acquérir des connaissances sur la conduite à tenir en cas d'avalanche et approfondir ses compétences dans le domaine de la recherche de victimes en avalanche - Adapter ses connaissances en matière de secourisme et de techniques de survie à l'environnement montagnard hivernal - Développer ses connaissances en matière d'orientation et de navigation en milieu enneigé, notamment par visibilité réduite et de savoir utiliser les outils nécessaires - Appréhender la spécificité du milieu naturel hivernal, les espèces sensibles protégées et de sensibiliser aux contraintes exercées sur le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseiller donne au stagiaire le plus tôt possible les données concernant les différentes randonnées et animations prévues. - Le conseiller prend un temps avant chaque intervention avec le stagiaire pour l'informer sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'effectif, le contexte, le cadre de vente de la prestation ; - les attentes des publics (domaine sportif, thématique environnementale) ; - le ou les projet(s) d'intervention du conseiller ; - le ou les itinéraires et milieux traversés prévus par le conseiller - Le conseiller prend du temps avec le stagiaire pour l'analyse du BRA ou Vigie crue, de la nivologie ou de la météo en lien avec les sorties prévues. - Il travaille avec le stagiaire pour l'aider à choisir un itinéraire ou la trace adaptée - Le conseiller propose au stagiaire des itinéraires variés en respectant les prérogatives 	<p>Dans la continuité des éléments vus dans les précédentes UF :</p> <p>Le stagiaire s'informe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics et produits hivers proposés - Les terrains et lieux adaptés à la pratique de l'activité en hiver - S'informe sur la prise en compte des données de nivologie et de météo. - Prend en compte le non-dérangement de la faune sédentaire pour analyser les choix d'itinéraire durant la période hivernale. - Le stagiaire fait une analyse du B.R.A. ou du bulletin vigie crue avant la sortie <p>Le stagiaire observe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil du groupe par le conseiller en conditions hivernales ou cycloniques - La gestion du matériel et des tests DVA - La prise en main et les interactions entre le conseiller et le groupe - La gestion de la trace et du rythme du groupe - L'adaptation du conseiller dans sa gestion de groupe - L'état de fatigue des participants - Le comportement et les réactions du ou des publics <ul style="list-style-type: none"> • Par rapport à ou aux itinéraires proposés. • Par rapport aux animations proposées et thématiques abordées - Les prises de décisions du conseiller en fonction de l'évolution météo, du public, du terrain. - Il approfondit ses capacités d'analyse du manteau neigeux, des différents types de neige afin de développer ses compétences à ses capacités à faire un choix de trace adapté aux conditions du milieu. - Le stagiaire est attentif aux mesures de sécurité prises par le conseiller si celles-ci sont visibles au cours de la randonnée ou échange avec lui après la randonnée si celle-ci sont restées à la discrétion du tuteur - Le stagiaire enregistre une trace GPX du ou des parcours réalisés - Le stagiaire note l'ensemble des caractéristiques de ou des itinéraires réalisés (type de terrain, météo, milieux traversés). - Le stagiaire échange sur les dispositions prises par le tuteur durant la séance notamment en termes de sécurité (consignes envoyées en amont de la randonnée, analyse du matériel des clients, trousse à pharmacie, corde, vêtements et lunettes de prêt, etc.) - En cas de secours, le stagiaire observe l'intervention du pro